



## CONTRAT DE LOCATION QUAD / RZR

### Entre

La société Appik Aventure Orbassy 73320 Bourg Saint Maurice société au capital de 7622 € RCS Albertville 40177693500017 représenté par Monsieur François CHOL.

### ET

DATE : .....

NOM : .....PRENOM : .....

NE LE : ...../...../.....

ADRESSE : .....

TEL : .....

N° PERMIS DE CONDUIRE : .....

CAUTION PAR QUAD OU RZR : 2000€

(Entourer votre choix)

CHÈQUE :

CB :

### Conditions générales de participation à une randonnée en quad ou RZR et modalités de paiement

- Je constate que le matériel mis à ma disposition est en bon état de fonctionnement.
- J'accepte la mise à disposition du matériel de sécurité, casque, gants, masque que je dois porter pendant toute la randonnée, en cas de non respect, je m'engage à régler l'amende donnée par les forces de l'ordre.
- J'accepte de régler le montant de la randonnée d'avance ainsi que la caution de 2000€
- **J'accepte la responsabilité du matériel. Je suis informé que me seront facturés les réparations et/ou le remplacement des pièces et équipements dégradés suite à une utilisation non conforme comme vitesse excessive ou dérapage dans les virages.**
- En cas d'incident matériel, je m'engage à payer les dommages sur présentation de facture le jour même de la prestation.



- **Appik Aventure décline toute responsabilité** concernant les dommages tant corporels que matériels résultant d'une mauvaise utilisation de l'engin telle que faute de conduite ou mauvais comportement.

**Le Client**

**Signature obligatoire**

Mention « lu et approuvé »

**Appik Aventure**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

- Mise à disposition de véhicule conforme à la réglementation routière.
- Le port du casque et gants est obligatoire pour le quad.
- Le coût de la prestation comprend la mise à disposition d'une machine et son utilisation en randonnée ou sur une piste spécialement aménagée.
- Le conducteur du quad ou SSV doit obligatoirement remplir le contrat de location.
- Le conducteur doit être titulaire du permis B ; B1.
- Le conducteur s'engage à utiliser le quad ou SSV en bon père de famille.
- Appik Aventure décline toute responsabilité concernant les dommages tant corporels que matériels résultant d'une mauvaise utilisation de l'engin telle que faute de conduite ou mauvais comportement.
- Vous participez à une randonnée avec un guide, aucun esprit de compétition et ou épreuve de vitesse ne sont tolérés.

## **Consignes de sécurité**

- Pas d'alcool au volant
- Pas de vêtement flottant
- Respecter le code de la route
- Dérapage dans les virages interdit
- Interdiction de se doubler
- Interdiction de fumer près des quads et SSV
- Ralentir dans les villages
- Ne pas sortir des traces

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera l'expulsion immédiate de la randonnée sans aucune indemnisation.